

DWS Investment S.A.

DWS Eurorenta

Rapport annuel 2023

FCP de droit luxembourgeois



Investors for a new now



DWS Eurorenta

Sommaire

Rapport annuel 2023
pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

2 / Informations

4 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Eurorenta

16 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

20 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

22 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

27 / Données en vertu du règlement européen (EU) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (EU) 2020/852

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre,

reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagnés du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. Les cours d'émission et de rachat sont en outre publiés dans chaque pays où les actions sont commercialisées, dans des médias appropriés (p. ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel DWS Eurorenta

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du fonds consiste à générer une plus-value récurrente. À cet effet, le fonds investit dans des obligations européennes, y compris des obligations d'État et d'entreprises ainsi que des Covered Bonds (instruments de taux garantis). Des instruments de taux de pays émergents peuvent compléter le portefeuille. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

Au cours de la période de douze mois clôturée fin décembre 2023, le fonds DWS Eurorenta a enregistré une plus-value de 6,8 % par part (calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes), sous-performant cependant son indice de référence (+7,5 % ; respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer

DWS Eurorenta comparé à l'indice de référence

Tour d'horizon des performances

ISIN	1 an	3 ans	5 ans
LU0003549028	6,8 %	-16,3 %	-8,1 %
Barclays Pan-European Agg.	7,5 %	-14,5 %	-5,2 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2023

Informations basées sur l'euro

l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en

2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Les obligations d'État, y compris les titres portant intérêt d'émetteurs semi-publics (par exemple, la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction, le développement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)) ont continué à constituer l'essentiel de la priorité de placement. Dans une optique de rendement, l'équipe de gestion du portefeuille a aussi investi dans des obligations d'entreprises (Corporate Bonds) et dans des instruments de taux de fournisseurs de services financiers (Financials) ainsi que dans des obligations hypothécaires. D'un point de vue géographique, le fonds obligataire a investi non seulement dans des instruments de taux provenant des principaux marchés comme la France et l'Allemagne, mais également dans des émissions à taux d'intérêt plus élevé de pays de la zone euro, comme l'Italie ou l'Espagne et, dans une moindre mesure, dans des obligations des marchés émergents. À la date du rapport, les obligations détenues dans le portefeuille présentaient une bonne note de crédit

(Investment Grade), c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB- selon les principales agences de notation. Grâce à cette orientation, le fonds a notamment participé à la hausse sensible des cours sur les marchés des obligations.

En ce qui concerne les devises, les placements en euro sont restés l'investissement de base. Néanmoins, près d'un cinquième de l'actif du fonds se composait notamment de devises étrangères venant d'Europe. Si le fonds ne s'est pas tout à fait rapproché de son indice de référence, c'est notamment en raison de sa plus faible pondération en franc suisse, qui s'est apprécié par rapport à l'euro.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels DWS Eurorenta

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Obligations (émetteurs) :		
Instituts	80 844 654,61	25,79
Administrations centrales	69 923 053,90	22,30
Autres organismes publics	54 568 939,47	17,41
Autres établissements financiers	50 302 451,25	16,05
Entreprises	40 174 811,44	12,82
Administrations régionales	11 989 884,50	3,82
Total des obligations :	307 803 795,17	98,19
2. Parts de fonds	2 076 435,17	0,66
3. Dérivés	-355 919,54	-0,11
4. Avoirs bancaires	1 852 754,46	0,59
5. Autres éléments d'actif	2 433 717,42	0,77
6. À recevoir au titre d'opérations sur parts	19 259,82	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-250 693,87	-0,08
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-88 154,40	-0,03
III. Actif du fonds	313 491 194,23	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Eurorenta

État de l'actif au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						307 803 795,17	98,19
Titres portant intérêt							
1,8750 % AT & T 14/04 12 30 (CH0260769440)	CHF	1000			% 103,4280	1113 985,68	0,36
0,5500 % Credit Suisse (London Branch) 16/16 04 24 MTN (CH0319415953)	CHF	700		700	% 99,5810	750 785,72	0,24
1,3750 % Nederlandse Waterschapsbank 12/13 09 27 MTN (CH0190125036)	CHF	1000			% 100,9590	1087 392,97	0,35
0,3750 % Vodafone Group 16/03 12 24 MTN (CH0325429188)	CHF	1000			% 98,8240	1064 397,65	0,34
0,2500 % Denmark 20/15 11 52 (DK0009924029)	DKK	5 000			% 56,9800	382 226,28	0,12
0,0000 % Kingdom Of Denmark 22/15 11 31 (DK0009924375)	DKK	5 000			% 84,8780	569 368,23	0,18
4,0000 % Realkredit Danmark 05/01 10 38 S 43D PF (DK0009273179)	DKK	25		4	% 101,0480	3 373,87	0,00
1,0000 % ABN AMRO Bank 16/13 04 31 MTN PF (XS1394791492)	EUR	3 000			% 88,9650	2 668 950,00	0,85
0,5000 % Acea 20/06 04 29 MTN (XS2113700921)	EUR	1190			% 87,2010	1 037 691,90	0,33
0,2500 % Acea 21/28 07 30 MTN (XS2292487076)	EUR	710			% 82,5170	585 870,70	0,19
0,0000 % Acea 21/28 09 25 MTN (XS2292486771)	EUR	530			% 94,3390	499 996,70	0,16
0,5000 % Action Logement Services 19/30 10 34 (FR0013457058)	EUR	1800			% 77,1000	1 387 800,00	0,44
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 20/30 04 30 MTN (ES0200002055)	EUR	600			% 85,5870	513 522,00	0,16
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 21/31 10 31 MTN (ES0200002063) ³⁾	EUR	1000			% 81,8500	818 500,00	0,26
1,1250 % Aéroports de Paris 19/18 06 34 (FR0013426368)	EUR	2000			% 81,8330	1 636 660,00	0,52
3,7500 % Agence Francaise de Develop. 23/20 09 2038 MTN (FR001400KR43)	EUR	400	400		% 107,1380	428 552,00	0,14
0,0100 % Agence Francaise de Developpement 21/25 11 28 MTN (FR0014003YN1) ³⁾	EUR	3 000			% 87,9700	2 639 100,00	0,84
1,6250 % Agence Francaise de Developpement 22/25 05 2032 (FR001400ADF2) ³⁾	EUR	1000			% 91,4530	914 530,00	0,29
0,0000 % Agence France Locale 21/20 03 31 MTN (FR0014001LQ5)	EUR	1400			% 81,9600	1 147 440,00	0,37
1,2500 % AIB Group 19/28 05 24 MTN (XS2003442436)	EUR	810			% 98,8940	801 041,40	0,26
2,6250 % Alliander 22/09 09 2027 MTN (XS2531420730) ³⁾	EUR	490			% 99,5690	487 888,10	0,16
0,5000 % Allianz Finance II 20/14 01 31 MTN (DE000A28RSR6)	EUR	900			% 86,4990	778 491,00	0,25
0,6250 % Auckland, Council 17/13 11 24 MTN (XS1716946717)	EUR	970			% 97,5950	946 671,50	0,30
0,1250 % Auckland, Council 19/26 09 29 MTN (XS2055663764)	EUR	2 860			% 86,6120	2 477 103,20	0,79
0,2500 % Auckland, Council 21/17 11 31 MTN (XS2407197545)	EUR	1060			% 82,1550	870 843,00	0,28
2,1000 % Austria 17/20 09 2117 MTN (AT0000A1XML2)	EUR	1000			% 78,5100	785 100,00	0,25
0,2500 % Austria 21/20 10 36 MTN (AT0000A2T198)	EUR	2 200	2 200		% 73,2090	1 610 598,00	0,51
1,3750 % Autoroutes du Sud de la France 18/22 01 30 MTN (FR0013310455)	EUR	2 200			% 92,1250	2 026 750,00	0,65
1,2500 % Avinor 17/09 02 27 MTN (XS1562601424)	EUR	1360			% 94,9250	1 290 980,00	0,41
3,6250 % AXA 10 01 2033 MTN (XS2573807778)	EUR	890	890		% 106,2610	945 722,90	0,30
0,0100 % Baden-Württemberg 21/07 03 31 LSA (DE000A14JZS6)	EUR	1810			% 84,2320	1 524 599,20	0,49
5,1250 % Bank Gospodarstwa Krajowego 23/22 02 2033 MTN (XS2589727168)	EUR	690	690		% 108,9880	752 017,20	0,24
3,8750 % Banque Fédérative Crédit Mut 23/26 01 2028 MTN (FR001400FBN9)	EUR	1500	1500		% 101,6170	1 524 255,00	0,49
3,5000 % Basque Government 23/30 04 2033 (ES0000106742)	EUR	750	750		% 103,7000	777 750,00	0,25
0,2000 % Bausparkasse Schwäbisch Hall 21/27 04 33 MTN (DE000A3E5S18) ³⁾	EUR	1600			% 78,7850	1 260 560,00	0,40
0,3340 % Becton Dickinson Euro Finance 21/13 08 28 (XS2375844144)	EUR	640			% 88,3165	565 225,60	0,18
3,0000 % Belfius Bank 23/15 02 2027 (BE0002921022)	EUR	900	900		% 100,6690	906 021,00	0,29
1,0000 % Belgium 15/22 06 31 S 75 (BE0000335449) ³⁾	EUR	2 000			% 90,4830	1 809 660,00	0,58
1,9000 % Belgium 15/22 06 38 S 76 (BE0000336454) ³⁾	EUR	2 700	1000		% 88,5000	2 389 500,00	0,76
2,1500 % Belgium 16/22 06 66 S 80 (BE0000340498) ³⁾	EUR	1000			% 79,4600	794 600,00	0,25

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
1,4500 % Belgium 17/22 06 37 S 84 (BE0000344532) . .	EUR	2 000			% 84,6820	1 693 640,00	0,54
2,7500 % Belgium 22/22 04 2069 S 96 (BE0000356650)	EUR	1 000	1 000		% 97,8520	978 520,00	0,31
1,2500 % Berlin Hyp Ag 22/25 08 2025 PF (DE000BHY0GK6)	EUR	700			% 97,2910	681 037,00	0,22
2,7500 % BNG Bank 22/04 10 2027 MTN (XS2540993685)	EUR	1 800			% 101,2250	1 822 050,00	0,58
0,2500 % Bpifrance Financement 20/29 03 30 (FR0013516101)	EUR	900			% 86,4450	778 005,00	0,25
0,0000 % Bpifrance Financement 21/25 05 28 MTN Reg S (FR0014003C70)	EUR	2 500			% 89,6260	2 240 650,00	0,71
0,3000 % Brandenburg 19/04 10 49 (DE000A2TR6G5) ³⁾	EUR	2 440			% 51,9420	1 267 384,80	0,40
4,1250 % Bulgaria 22/23 09 2029 (XS2536817211) ³⁾	EUR	1 000		200	% 103,0920	1 030 920,00	0,33
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/01 08 26 (IT0005454241)	EUR	3 000			% 93,2620	2 797 860,00	0,89
2,8750 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 05 2027 MTN (FR001400DZ13)	EUR	1 400			% 101,0980	1 415 372,00	0,45
2,7500 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 11 2032 MTN (FR001400CVE3)	EUR	1 200			% 100,9400	1 211 280,00	0,39
0,0100 % Canadian Imperial Bank of Commerce 21/30 04 29 (XS2337335710) ³⁾	EUR	3 000			% 86,0530	2 581 590,00	0,82
0,0100 % Compagnie de Financement Foncier 21/25 10 27 (FR0014006276)	EUR	1 900			% 90,1860	1 713 534,00	0,55
1,6250 % Compagnie de Saint-Gobain 22/10 08 2025 MTN (XS2517103250)	EUR	200			% 97,4680	194 936,00	0,06
0,4190 % Comunidad Autónoma de Madrid 20/30 04 30 (ES0000101933)	EUR	1 150			% 85,7950	986 642,50	0,31
0,2500 % Cooperat Rabobank 19/30 10 26 MTN (XS2068969067)	EUR	1 500		1 400	% 93,2930	1 399 395,00	0,45
2,8750 % Council of Europe Develop.Bank 23/17 01 2033 MTN (XS2576298991)	EUR	2 000	2 000		% 102,3490	2 046 980,00	0,65
0,2500 % CPPIB Capital 21/18 01 41 MTN (XS2287744135)	EUR	1 370			% 62,1170	851 002,90	0,27
0,0500 % CPPIB Capital 21/24 02 31 MTN (XS2305736543)	EUR	3 150			% 82,6490	2 603 443,50	0,83
2,5000 % Crédit Agricole 22/29 08 2029 MTN (FR001400CEQ3)	EUR	1 200		300	% 96,5530	1 158 636,00	0,37
0,1250 % Crédit Mutuel Home Loan SFH 20/28 01 30 MTN PF (FR0013478898) ³⁾	EUR	2 200			% 85,3760	1 878 272,00	0,60
0,1250 % Danfoss Finance I 21/28 04 26 MTN (XS2332689418)	EUR	640			% 92,9360	594 790,40	0,19
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15 05 36 (DE0001102549) ³⁾	EUR	1 250		1 000	% 76,8390	960 487,50	0,31
1,2500 % Dexia Crédit Local 14/26 11 24 MTN (XS1143093976) ³⁾	EUR	2 500			% 98,1140	2 452 850,00	0,78
0,0100 % Dexia Crédit Local 20/22 01 27 MTN (XS2107302148) ³⁾	EUR	1 500			% 92,5800	1 388 700,00	0,44
0,3750 % DNB Bank 22/18 01 28 MTN (XS2432567555)	EUR	1 000		490	% 91,7380	917 380,00	0,29
0,0100 % DNB Boligkredit 21/21 01 31 (XS2289593670)	EUR	2 350			% 82,2990	1 934 026,50	0,62
0,8750 % DZ HYP 19/17 04 34 MTN PF (DE000A2NB841) ³⁾	EUR	1 000			% 82,8150	828 150,00	0,26
3,3750 % DZ Hyp 23/31 01 2028 MTN (DE000A351XK8)	EUR	500	500		% 102,8940	514 470,00	0,16
2,8750 % E.ON 22/26 08 2028 MTN (XS2526828996) . .	EUR	1 070			% 99,7580	1 067 410,60	0,34
1,8750 % Electricité de France 16/13 10 36 MTN (FR0013213303)	EUR	2 300			% 80,7030	1 856 169,00	0,59
3,6250 % Elia Transmission Belgium 23/18 01 2033 MTN (BE6340849569)	EUR	300	300		% 103,5470	310 641,00	0,10
0,6250 % Enexis Holding 20/17 06 32 MTN (XS2190255211)	EUR	410			% 83,3290	341 648,90	0,11
1,2500 % ENGIE 19/24 10 41 MTN (FR0013455821)	EUR	1 200			% 67,0440	804 528,00	0,26
1,8750 % ESB Finance 16/14 06 31 MTN (XS1428782160)	EUR	1 000			% 91,9390	919 390,00	0,29
1,1250 % Euroclear Investments 22/07 12 2026 (BE6334365713)	EUR	1 900			% 95,2970	1 810 643,00	0,58
1,1250 % Euronext 19/12 06 29 (XS2009943379)	EUR	860			% 91,5200	787 072,00	0,25
0,1250 % Euronext 21/17 05 26 (DK0030485271)	EUR	1 810			% 93,1040	1 685 182,40	0,54
2,7500 % European Investment Bank 28/28 07 2028 S.EARN (XS2587298204)	EUR	1 790	1 790		% 101,7745	1 821 763,55	0,58
0,0000 % European Stability Mechanism (ESM) 19/14 03 25 MTN (EU000A1Z99J2)	EUR	2 500			% 96,5840	2 414 600,00	0,77
3,0000 % European Union 22/04 03 2053 S.MFA (EU000A3K4DY4) ³⁾	EUR	970	970		% 97,8850	949 484,50	0,30

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
2,7500 % European Union 22/04 12 2037 (EU000A3K4D09)	EUR	1430			% 98,2750	1405 332,50	0,45
0,3750 % Finnvera 19/09 04 29 MTN (XS1979447064) ³⁾	EUR	1410			% 89,9070	1267 688,70	0,40
4,0000 % Flämische Gemeinschaft 23/26 09 2042 MTN (BE0002966472)	EUR	300	300		% 109,7970	329 391,00	0,11
0,3000 % Flemish Community 21/20 10 31 MTN (BE0002826072)	EUR	1300			% 83,0100	1079 130,00	0,34
2,5000 % France 22/25 05 2043 (FR001400CMX2)	EUR	2000	2000		% 93,2290	1864 580,00	0,59
1,2500 % France 22/25 05 38 (FR0014009062)	EUR	1000	1000		% 81,6400	816 400,00	0,26
1,2500 % France O.A.T. 15/25 05 36 (FR0013154044) ³⁾	EUR	6000	1000		% 84,8310	5 089 860,00	1,62
1,7500 % France O.A.T. 16/25 05 66 (FR0013154028) ³⁾	EUR	2000			% 71,6200	1432 400,00	0,46
1,6250 % Gecina 19/29 05 34 MTN (FR0013422227)	EUR	700			% 87,1760	610 232,00	0,19
0,1250 % General Mills 21/15 11 25 (XS2405467528)	EUR	940			% 94,4730	888 046,20	0,28
2,5000 % Germany 14/15 08 46 (DE0001102341)	EUR	2350		1450	% 104,0240	2 444 564,00	0,78
0,0000 % Germany 20/15 08 50 (DE0001030724)	EUR	2000			% 56,1500	1123 000,00	0,36
1,0000 % Germany 22/15 05 38 (DE0001102598)	EUR	1300			% 85,1780	1107 314,00	0,35
1,0000 % Hemo Fastighets 16/09 09 26 MTN (XS1488494987)	EUR	600			% 92,7890	556 734,00	0,18
0,3180 % Highland Holdings 21/15 12 26 (XS2406914346)	EUR	1040			% 92,3090	960 013,60	0,31
1,1250 % Hungary 20/28 04 26 (XS2161992198)	EUR	3000			% 94,2050	2826 150,00	0,90
0,0000 % Ile de France, Région 21/20 04 28 MTN (FR0014003067) ³⁾	EUR	1200			% 89,5060	1074 072,00	0,34
1,6250 % Indigo Group 18/19 04 28 (FR0013330099)	EUR	1000			% 93,2070	932 070,00	0,30
1,3750 % ING Groep 17/11 01 28 MTN (XS1730885073) ³⁾	EUR	2300			% 94,2270	2 167 221,00	0,69
0,0100 % Int. Bank for Rec. and Dev. 20/24 04 28 MTN S.GDIF (XS2160861808)	EUR	2000			% 90,3380	1806 760,00	0,58
0,2500 % Int. Bk for Reconstrct and Deve. 19/10 01 50 S.GDIF (XS2063423318) ³⁾	EUR	3000			% 52,5145	1575 435,00	0,50
0,7500 % Intesa Sanpaolo 19/04 12 24 MTN (XS2089368596)	EUR	820			% 97,3270	798 081,40	0,25
3,4500 % Intl Bk Recon & Develop 23/13 09 2038 MTN (XS2679922828)	EUR	400	400		% 106,5930	426 372,00	0,14
2,2500 % Italy 16/01 09 36 (IT0005177909) ³⁾	EUR	3000			% 84,2960	2 528 880,00	0,81
0,8500 % Italy 19/15 01 27 (IT0005390874) ³⁾	EUR	10300			% 94,5750	9741 225,00	3,11
1,8000 % Italy 20/01 03 41 (IT0005421703)	EUR	2000			% 72,5950	1451 900,00	0,46
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01 03 30 (IT0005024234) ³⁾	EUR	9000			% 102,1940	9 197 460,00	2,93
1,6500 % Italy B.T.P. 15/01 03 32 (IT0005094088) ³⁾	EUR	5000	3000		% 87,8200	4 391 000,00	1,40
4,7500 % Jab Holdings 22/29 06 2032 (DE000A3K5HW7)	EUR	1000			% 106,7680	1067 680,00	0,34
0,5000 % Jyske Realkredit 16/01 10 26 PF (XS1514010310) ³⁾	EUR	1360			% 93,9940	1278 318,40	0,41
0,8750 % Kerry Group 21/01 12 31 (XS2414830963)	EUR	800		450	% 85,0880	680 704,00	0,22
0,0500 % KfW 19/29 09 34 MTN (DE000A2YN216) ³⁾	EUR	3000			% 76,1280	2 283 840,00	0,73
0,3750 % Koninklijke Ahold Delhaize 21/18 03 30 (XS2317288301) ³⁾	EUR	910			% 84,8580	772 207,80	0,25
0,0480 % Kookmin Bank 21/19 10 26 (XS2393768788)	EUR	1390			% 91,9950	1278 730,50	0,41
0,0100 % Korea Housing Finance 21/29 06 26 Reg S (XS2355599353)	EUR	2340			% 92,6195	2167 296,30	0,69
0,3750 % La Poste 19/17 09 27 MTN (FR0013447604)	EUR	2700			% 91,1370	2460 699,00	0,79
0,3750 % Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14 02 28 MTN (XS1951092144) ³⁾	EUR	4000			% 92,1440	3 685 760,00	1,18
0,6250 % LANXESS 21/01 12 29 MTN (XS2415386726) ³⁾	EUR	900			% 81,5880	734 292,00	0,23
3,8750 % Latvia 23/22 05 2029 MTN (XS2722876609)	EUR	520	520		% 103,5180	538 293,60	0,17
2,7500 % LB Baden-Württemberg 22/18 10 2024 ÖPF (DE000LB381U7)	EUR	700			% 99,4650	696 255,00	0,22
2,8750 % LB Baden-Württemberg 23/23 03 2026 (DE000LB384E5)	EUR	1040	1040		% 100,2510	1042 610,40	0,33
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22 01 30 MTN OPF (XS2106579670) ³⁾	EUR	2000			% 86,1650	1723 300,00	0,55
0,3750 % LB Hessen-Thüringen 21/04 06 29 MTN (XS2346124410) ³⁾	EUR	2000			% 85,8810	1717 620,00	0,55
0,0100 % LB Hessen-Thüringen 22/19 07 27 ÖPF (XS2433126807)	EUR	800			% 91,2750	730 200,00	0,23
0,3750 % Lloyds Bank Corporate Markets 20/28 01 25 MTN (XS2109394077)	EUR	1050			% 96,5930	1014 226,50	0,32
3,5000 % ManpowerGroup 22/30 06 2027 (XS2490187759)	EUR	660			% 100,3310	662 184,60	0,21
1,3750 % MFB Magyar Fejlesztési Bank 20/24 06 25 (XS2010030752)	EUR	1720			% 95,7785	1647 390,20	0,53
0,8720 % Mitsubishi UFJ Financial Group 17/07 09 24 MTN (XS1675764945)	EUR	2300			% 97,9870	2 253 701,00	0,72
0,7970 % Mizuho Financial Group 20/15 04 30 MTN (XS2098350965)	EUR	1700		300	% 85,1350	1447 295,00	0,46

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,1900 % National Grid Electricity Transm. 20/20 0125 (XS2104915033)	EUR	560			% 96,5400	540 624,00	0,17
3,0000 % Nederlandse Financierings-Maat 22/25 10 2027 MTN (XS2548490734)	EUR	1700			% 102,3020	1739 134,00	0,56
3,3750 % Nederlandse Gasunie 22/11 07 2034 MTN (XS2498042584)	EUR	510			% 102,3790	522 132,90	0,17
0,0100 % NIBC Bank 19/15 10 29 MTN PF (XS2065698834)	EUR	2000			% 85,4710	1709 420,00	0,55
0,5000 % Nordrhein-Westfalen 17/16 02 27 R 1435 MTN LSA (DE000NRWOKB3) ³⁾	EUR	1000			% 94,1685	941 685,00	0,30
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13 03 34 R 1476 MTN LSA (DE000NRWOLM8) ³⁾	EUR	4000			% 87,0395	3 481 580,00	1,11
1,3750 % Nordrhein-Westfalen 20/15 01 2120 MTN (DE000NRWOL10) ³⁾	EUR	1000			% 52,7650	527 650,00	0,17
0,5000 % NRW.BANK 21/17 06 41 MTN IHS (DE000NWBOAM9) ³⁾	EUR	2720			% 66,1040	1798 028,80	0,57
0,0820 % NTT Finance 13 12 25 MTN (XS2411311579)	EUR	810			% 94,2690	763 578,90	0,24
0,3750 % OP Corporate Bank 21/16 06 28 MTN (XS2354246816)	EUR	1580			% 88,3060	1395 234,80	0,45
1,0000 % Optus Finance 19/20 06 29 MTN (XS2013539635)	EUR	1370			% 87,7910	1202 736,70	0,38
2,2500 % Orsted 22/14 06 2028 (XS2490471807)	EUR	880			% 96,2230	846 762,40	0,27
0,7500 % PKO Bank Hipoteczny 17/27 08 24 MTN PF (XS1690669574)	EUR	1200			% 98,0200	1176 240,00	0,38
0,7500 % Proximus 21/17 11 36 MTN (BE0002830116)	EUR	500			% 73,3370	366 685,00	0,12
5,0000 % Romania 22/27 09 2026 Reg S (XS2538440780)	EUR	1500			% 102,8240	1542 360,00	0,49
3,7500 % Selp Finance 22/10 08 2027 MTN (XS2511906310)	EUR	330			% 100,1790	330 590,70	0,11
3,4500 % Spain 16/30 07 66 (ES00000128E2)	EUR	2000			% 93,8460	1876 920,00	0,60
1,8500 % Spain 19/30 07 35 (ES0000012E69)	EUR	1000			% 88,1820	881 820,00	0,28
0,5000 % Spain 20/30 04 30 (ES0000012F76)	EUR	2000		290	% 87,7160	1754 320,00	0,56
1,2000 % Spain 20/31 10 40 (ES0000012G42)	EUR	1810			% 72,0580	1304 249,80	0,42
0,8500 % Spain 21/30 07 37 (ES0000012I24)	EUR	2000	1000		% 73,9410	1478 820,00	0,47
1,4500 % Spain 21/31 10 71 (ES0000012H58)	EUR	500			% 50,7880	253 940,00	0,08
0,7000 % Spain 22/30 04 32 (ES0000012K20)	EUR	2000	1000		% 84,5860	1691 720,00	0,54
0,7970 % State Grid Overseas Inv.(BVI) 20/05 08 26 MTN (XS2152902719)	EUR	1130			% 93,2500	1053 725,00	0,34
0,8750 % Statnett 18/08 03 25 MTN (XS1788494257)	EUR	1890			% 96,9800	1832 922,00	0,58
1,8750 % Suez 22/24 05 27 MTN (FR001400AFL5)	EUR	800			% 95,7580	766 064,00	0,24
3,2500 % Swiss Life Finance I 22/31 08 2029 (CH1210198136)	EUR	1550			% 100,4290	1556 649,50	0,50
1,9300 % Telefonica Emisiones 16/17 10 31 MTN (XS1505554771)	EUR	2000		800	% 91,5770	1831 540,00	0,58
0,7500 % Telenor 19/31 05 26 MTN (XS2001737324)	EUR	2650			% 94,7310	2510 371,50	0,80
1,2500 % TenneT Holding 16/24 10 33 MTN (XS1505568136)	EUR	2000		1140	% 89,9950	1799 900,00	0,57
4,2250 % Transurban Finance 23/26 04 2033 MTN (XS2614623978)	EUR	580	580		% 105,5290	612 068,20	0,20
0,0100 % UBS 21/31 03 26 MTN (XS2326546434)	EUR	1570		400	% 93,2130	1463 444,10	0,47
4,3750 % UBS Group 23/11 01 2031 (CH1236363391)	EUR	2030	2030		% 103,4560	2100 156,80	0,67
0,9000 % Verbund 21/01 04 41 (XS2320746394)	EUR	600			% 71,9000	431 400,00	0,14
0,5000 % Vodafone Group 16/03 12 24 MTN (XS1499604905)	EUR	1490			% 99,7690	1486 558,10	0,47
3,0000 % Wolters Kluwer 22/23 09 2026 (XS2530756191)	EUR	270			% 100,2630	270 710,10	0,09
6,3690 % Barclays 23/31 01 2031 Reg S (XS2570940226)	GBP	1010	1010		% 103,6700	1204 078,89	0,38
2,0000 % Bng Bank 22/12 04 24 (XS2468318154)	GBP	2000			% 99,0240	2 277 460,90	0,73
5,7500 % British Telecommunications 21/13 02 2041 (XS2582814385)	GBP	440	440		% 102,9000	520 653,17	0,17
1,3750 % Deutsche Bahn Finance 17/07 07 25 MTN (XS1640854144)	GBP	3695			% 95,3940	4 053 367,41	1,29
3,1250 % Deutsche Telekom 19/06 02 34 MTN (XS1948630634)	GBP	800			% 89,4020	822 465,50	0,26
0,2500 % Dexia Credit Local 20/11 12 24 MTN (XS2234577463)	GBP	1000			% 95,6030	1099 390,52	0,35
1,0000 % ENEL Finance International 20/20 10 27 MTN (XS2244418609)	GBP	500			% 88,1710	506 962,97	0,16
1,6250 % GB and North-Ireland, UK 19/22 10 54 (GB00BJLROJ16)	GBP	3000			% 56,5680	1 951 517,94	0,62
3,2500 % Great Britain Treasury 12/22 01 44 (GB00B84Z9V04) ³⁾	GBP	8000			% 87,4650	8 046 458,14	2,57

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
1,6250 % Great Britain Treasury 18/22 10 71 (GB00BFMCN652)	GBP	1 050			% 51,0530	616 440,32	0,20
1,2500 % Great Britain Treasury 20/22 10 41 (GB00BJQWYH73)	GBP	5 000			% 64,4500	3 705 726,77	1,18
0,5000 % Great Britain Treasury 20/22 10 61 (GB00BMBL1D50)	GBP	2 900	1 000		% 33,2910	1 110 210,44	0,35
0,6250 % Großbritannien 20/22 10 50 (GB00BMBL1F74) ³⁾	GBP	2 500			% 43,5870	1 253 076,13	0,40
0,7500 % Int. Bank for Rec. and Developm. 20/15 12 26 MTN (XS2113033281)	GBP	2 250			% 91,3140	2 362 655,24	0,75
6,0000 % Italy 98/04 08 28 MTN (XS0089572316)	GBP	4 000			% 104,7660	4 819 043,24	1,54
5,5000 % KfW 01/18 06 25 Tr 1 MTN (XS0138036842)	GBP	300			% 101,1880	349 084,64	0,11
1,8750 % Lloyds Banking Group 20/15 01 26 MTN (XS2100771547)	GBP	1 190			% 96,0710	1 314 679,05	0,42
1,7500 % Nat.Gr.Elec.Distr.(East M.) 19/09 09 31 MTN (XS2050806434)	GBP	900			% 81,1550	839 920,65	0,27
2,0000 % National Grid Electricity Transm. 20/17 04 40 MTN (XS2157487237)	GBP	240			% 65,8990	181 873,97	0,06
2,0570 % NatWest Group 21/09 11 28 (XS2405139432)	GBP	790			% 89,1910	810 267,82	0,26
5,3750 % Orsted 22/13 09 2042 MTN (XS2531570112)	GBP	500			% 99,9820	574 873,51	0,18
5,0000 % Rentokil initial 22/27 06 2032 MTN (XS2495087137)	GBP	470			% 100,5460	543 429,39	0,17
5,7500 % Santander UK 11/02 03 26 MTN PF (XS0596191360)	GBP	1 000			% 102,3260	1 176 701,93	0,38
5,2500 % Santander UK 12/16 02 29 MTN PF (XS0746621704)	GBP	1 000			% 105,2770	1 210 637,07	0,39
2,1250 % Scottish Hydro-Electric Trans. 21/24 03 36 MTN (XS2322933495)	GBP	1 500		500	% 75,5780	1 303 668,35	0,42
0,2500 % United Kingdom Gilt 21/31 01 25 (GB00BLPK7110)	GBP	7 500	3 500	1 000	% 95,6820	8 252 242,41	2,63
1,8750 % Verizon Communications 19/19 09 30 (XS2052321176)	GBP	1 500		1 000	% 84,6070	1 459 412,37	0,47
1,0000 % Hungary, Republic of 19/26 11 25 (HU0000404058)	HUF	1 000 000			% 90,9770	2 376 619,64	0,76
1,6830 % Asian Development Bank 19/16 01 24 MTN (XS1934858470)	NOK	10 000		10 000	% 99,8850	888 439,22	0,28
1,8750 % Nordic Investment Bank 18/10 04 24 MTN (XS1805263743)	NOK	15 000		10 000	% 99,2545	1 324 246,74	0,42
1,2500 % Norway 21/17 09 31 (NO0010930522)	NOK	20 000	20 000		% 86,5330	1 539 356,47	0,49
2,1250 % Norwegian Government 22/18 05 32 (NO0012440397)	NOK	20 000	20 000		% 91,7190	1 631 611,48	0,52
2,7500 % Poland 13/25 04 28 (PL0000107611)	PLN	13 000			% 91,7920	2 744 565,70	0,88
1,7500 % Poland Government Bond 21/25 04 32 (PL0000113783)	PLN	5 000	5 000		% 77,8230	894 959,58	0,29
1,2500 % European Investment Bank 15/12 05 25 MTN (XS1171476143)	SEK	25 000			% 97,2290	2 190 760,09	0,70
1,2500 % European Investment Bank 19/12 11 29 MTN (XS1942622215)	SEK	20 000			% 92,8385	1 673 466,81	0,53
1,0000 % Kommuninvest i Sverige 19/12 11 26 (SE0012569572)	SEK	50 000			% 95,2370	4 291 752,85	1,37
Parts de fonds						2 076 435,17	0,66
Parts de fonds du groupe						2 076 435,17	0,66
DWS Invest Short Duration Income FC (LU2220514017) (0,450 %)	Unité	20 000	20 000		EUR 103,8200	2 076 400,00	0,66
DWS Invest Short Duration Income LC (LU2220514363) (0,600 %)	Unité	0			EUR 102,2400	35,17	0,00
Total du portefeuille-titres						309 880 230,34	98,85
Dérivés Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur devises						-355 919,54	-0,11

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Contrats de change à terme (Achat)							
Positions ouvertes							
CZK/EUR 41,80 millions						-19 885,89	-0,01
RON/EUR 6,25 millions						911,78	0,00
Contrats de change à terme (Vente)							
Positions ouvertes							
DKK/EUR 4,25 millions						-128,67	0,00
GBP/EUR 5,40 millions						-32 077,20	-0,01
HUF/EUR 445,00 millions						9 305,29	0,00
NOK/EUR 40,70 millions						-201 013,68	-0,06
PLN/EUR 4,40 millions						2 134,63	0,00
SEK/EUR 26,65 millions						-107 731,12	-0,03
Positions clôturées							
CZK/EUR 32,60 millions						-7 434,68	0,00
Avoirs bancaires						1 852 754,46	0,59
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	1 624 930,81	%	100		1 624 930,81	0,52
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	78 401,07	%	100		78 401,07	0,03
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	4 324,78	%	100		2 663,62	0,00
Dollar canadien	CAD	1 848,05	%	100		1 262,24	0,00
Franc suisse	CHF	41 823,43	%	100		45 046,51	0,01
Livre sterling	GBP	38 662,97	%	100		44 460,64	0,01
Yen japonais	JPY	30 877,00	%	100		196,94	0,00
Rouble russe	RUB	100 000,00	%	100		1 007,58	0,00
Livre turque	TRY	309 855,58	%	100		9 489,96	0,00
Dollar américain	USD	50 046,55	%	100		45 295,09	0,02
Autres éléments d'actif						2 433 717,42	0,77
Intérêts à recevoir	EUR	2 423 242,29	%	100		2 423 242,29	0,77
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	0,01	%	100		0,01	0,00
Autres actifs	EUR	10 475,12	%	100		10 475,12	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts						19 259,82	0,01
Total des éléments d'actif ¹⁾						314 198 313,74	100,23
Autres engagements						-250 693,87	-0,08
Engagements découlant des coûts	EUR	-209 279,28	%	100		-209 279,28	-0,07
Autres engagements divers	EUR	-41 414,59	%	100		-41 414,59	-0,01
Engagements découlant d'opérations sur parts						-88 154,40	-0,03
Actif du fonds						313 491 194,23	100,00
Valeur liquidative						47,66	
Nombre de parts en circulation						6 578 040,611	

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

BBG Pan-European Aggregate Index en EUR

DWS Eurorenta

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel %	98,990
Pourcentage maximal du risque potentiel %	103,029
Pourcentage moyen du risque potentiel %	101,179

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk absolue** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 20 516 949,96 euros.

Contreparties

Citigroup Global Markets Europe AG, Frankfurt / Main ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main ; UBS AG London Branch, London

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 21/31 10 31 MTN	EUR	500	409 250,00	
0,0100 % Agence Francaise de Developpement 21/25 11 28 MTN	EUR	2 800	2 463 160,00	
1,6250 % Agence Francaise de Developpement 22/25 05 2032	EUR	100	91 453,00	
2,6250 % Alliander 22/09 09 2027 MTN	EUR	100	99 569,00	
0,2000 % Bausparkasse Schwäbisch Hall 21/27 04 33 MTN	EUR	900	709 065,00	
1,0000 % Belgium 15/22 06 31 S 75	EUR	2 000	1 809 660,00	
1,9000 % Belgium 15/22 06 38 S 76	EUR	1 700	1 504 500,00	
2,1500 % Belgium 16/22 06 66 S 80	EUR	1 000	794 600,00	
0,3000 % Brandenburg 19/04 10 49	EUR	2 400	1 246 608,00	
4,1250 % Bulgaria 22/23 09 2029	EUR	814	839 168,88	
0,0100 % Canadian Imperial Bank of Commerce 21/30 04 29	EUR	600	516 318,00	
0,1250 % Crédit Mutuel Home Loan SFH 20/28 01 30 MTN PF	EUR	2 100	1 792 896,00	
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15 05 36	EUR	1 200	922 068,00	
1,2500 % Dexia Crédit Local 14/26 11 24 MTN	EUR	2 300	2 256 622,00	
0,0100 % Dexia Crédit Local 20/22 01 27 MTN	EUR	1 400	1 296 120,00	
0,8750 % DZ HYP 19/17 04 34 MTN PF	EUR	650	538 297,50	
3,0000 % European Union 22/04 03 2053 S.MFA.	EUR	970	949 484,50	
0,3750 % Finnvera 19/09 04 29 MTN.	EUR	1 300	1 168 791,00	
1,2500 % France O.A.T. 15/25 05 36	EUR	5 000	4 241 550,00	
1,7500 % France O.A.T. 16/25 05 66	EUR	2 000	1 432 400,00	
0,0000 % Ile de France, Région 21/20 04 28 MTN	EUR	1 000	895 060,00	
1,3750 % ING Groep 17/11 01 28 MTN	EUR	1 500	1 413 405,00	
0,2500 % Int. Bk for Reconstrct and Deve. 19/10 01 50 S. GDIF	EUR	2 900	1 522 920,50	
2,2500 % Italy 16/01 09 36	EUR	3 000	2 528 880,00	
0,8500 % Italy 19/15 01 27	EUR	10 000	9 457 500,00	
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01 03 30	EUR	9 000	9 197 460,00	
1,6500 % Italy B.T.P. 15/01 03 32	EUR	4 500	3 951 900,00	
0,5000 % Jyske Realkredit 16/01 10 26 PF	EUR	1 200	1 127 928,00	
0,0500 % KfW 19/29 09 34 MTN.	EUR	2 900	2 207 712,00	
0,3750 % Koninklijke Ahold Delhaize 21/18 03 30	EUR	800	678 864,00	
0,3750 % Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14 02 28 MTN	EUR	4 000	3 685 760,00	
0,6250 % LANXESS 21/01 12 29 MTN	EUR	800	652 704,00	
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22 01 30 MTN OPF	EUR	1 900	1 637 135,00	
0,3750 % LB Hessen-Thüringen 21/04 06 29 MTN	EUR	500	429 405,00	
0,5000 % Nordrhein-Westfalen 17/16 02 27 R 1435 MTN LSA	EUR	1 000	941 685,00	
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13 03 34 R 1476 MTN LSA	EUR	3 900	3 394 540,50	
1,3750 % Nordrhein-Westfalen 20/15 01 21 20 MTN	EUR	600	316 590,00	
0,5000 % NRW.BANK 21/17 06 41 MTN IHS	EUR	2 600	1 718 704,00	

DWS Eurorenta

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
3,2500 % Great Britain Treasury 12/22 01 44	GBP	8 000	8 046 458,14	
0,6250 % Großbritannien 20/22 10 50	GBP	2 300	1 152 830,04	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			80 039 022,06	80 039 022,06

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A., Paris ; BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris ; BofA Securities Europe S.A., Paris ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main ; DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt / Main ; UniCredit Bank AG, München ; J.P. Morgan SE, Frankfurt / Main ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main ; Nomura Financial Products Europe GmbH, Frankfurt / Main ; Royal Bank of Canada, London ; Société Générale S.A., Paris ; UBS AG London Branch, London

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres

EUR 85 906 272,56

dont :

Obligations	EUR	33 742 997,29
Actions	EUR	51 100 465,49
Autre(s)	EUR	1 062 809,78

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Dollar australien	AUD	1,623650	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,464100	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,928450	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,453700	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,869600	= EUR	1
Forint hongrois	HUF	382,800000	= EUR	1
Yen japonais	JPY	156,780000	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,242750	= EUR	1
Zloty polonais	PLN	4,347850	= EUR	1
Rouble russe	RUB	99,247650	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,095350	= EUR	1
Livre turque	TRY	32,650900	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,104900	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires de l'actif du fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles », d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

- 1) Ne contient aucune position négative.
- 3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS Eurorenta

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	3 828 850,69
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	62 134,10
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	135 996,38
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	135 996,38
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-28 460,89
5. Autres revenus	EUR	1 145 326,80
dont :		
Paievements compensatoires	EUR	1 144 279,08
autres	EUR	1 047,72

Total des revenus EUR **5 143 847,08**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement et dépenses similaires	EUR	-4 174,45
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-3 809,06
2. Commission de gestion	EUR	-2 532 819,69
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-2 532 819,69
3. Autres dépenses	EUR	-189 759,48
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-40 825,06
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-969,23
Taxe d'abonnement	EUR	-147 965,19

Total des dépenses EUR **-2 726 753,62**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **2 417 093,46**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 854 577,04
2. Moins-values réalisées	EUR	-6 993 318,93

Résultat des opérations de vente EUR **-5 138 741,89**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **-2 721 648,43**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 796 967,34
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	21 214 683,19

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **23 011 650,53**

VII. Résultat de l'exercice EUR **20 290 002,10**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Gesamtkostenquote (BVI - Total Expense Ratio (TER))

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à 0,90 % par an. Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à 0,014 % par an calculée sur l'actif moyen du fonds.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 753,23 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice EUR **317 257 359,06**

1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-5 614 819,22
2. Encaissement (net)	EUR	-18 293 595,58
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	8 782 344,46
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-27 075 940,04
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-147 752,13
4. Résultat de l'exercice	EUR	20 290 002,10
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 796 967,34
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	21 214 683,19

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR **313 491 194,23**

Composition des plus-values / moins-values

Plus-values réalisées (y compris la régularisation des revenus) EUR **1 854 577,04**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	293 403,95
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	77 212,63
Opérations de change (à terme)	EUR	1 483 960,46

Moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus) EUR **-6 993 318,93**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-5 237 401,30
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	-273,15
Opérations de change (à terme)	EUR	-1 755 644,48

Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées EUR **23 011 650,53**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	23 370 536,86
Opérations de change (à terme)	EUR	-358 886,33

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Type	Au	Devise	Par part
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	0,36

Le résultat ordinaire restant de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	313 491 194,23	47,66
2022	317 257 359,06	45,46
2021	434 857 038,03	56,65

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 14,38 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 14 052 495,04 euros.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tel : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Eurorenta
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Eurorenta (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2023, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

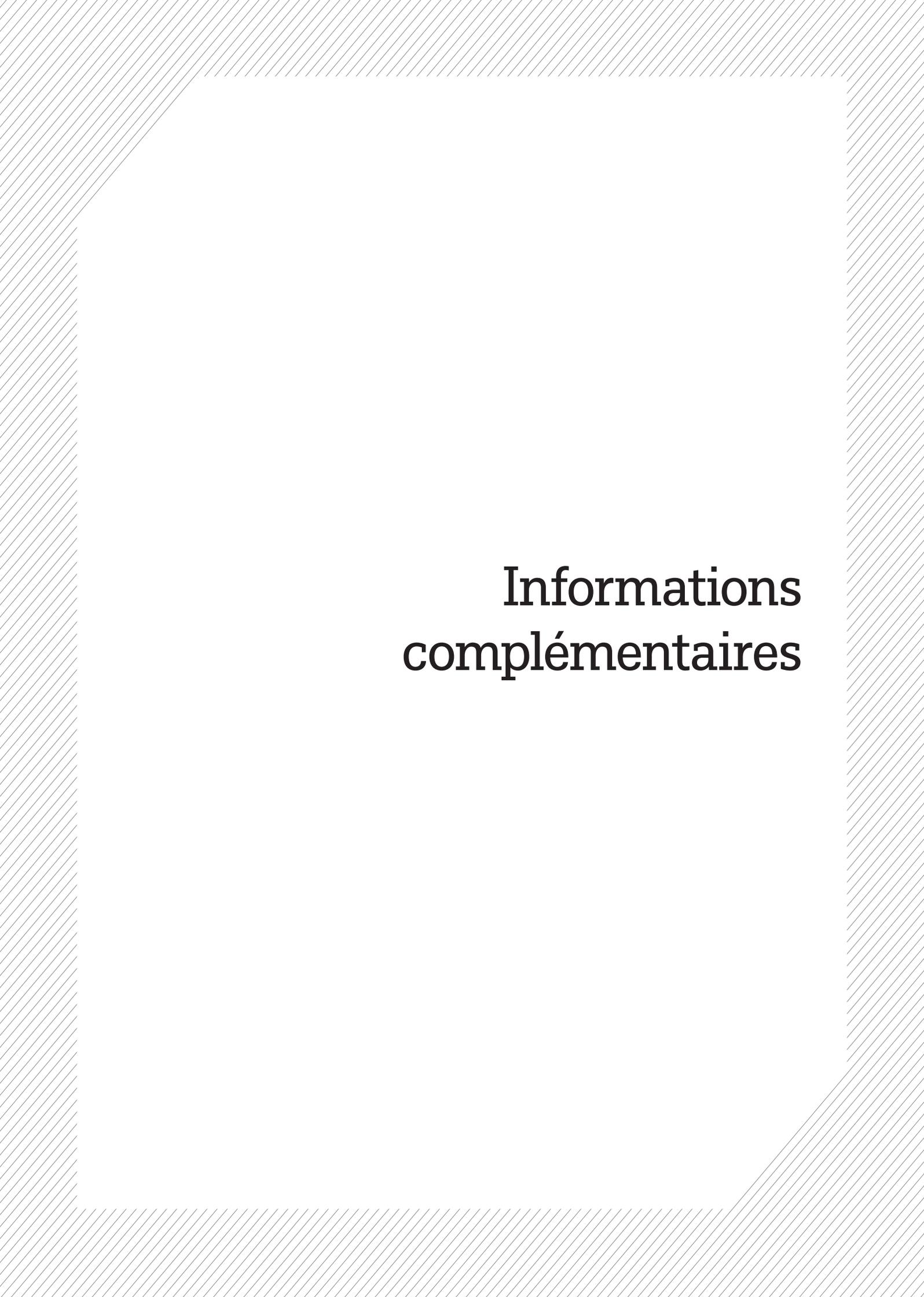
- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 10 avril 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Mirco Lehmann



Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2023, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2023

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2023 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2024 au titre de l'exercice 2023, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2023, la direction a fixé à 82,5 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2023 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	99	
Rémunération globale ²⁾	15 739 813	EUR
Rémunération fixe	12 528 700	EUR
Rémunération variable	3 211 113	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 476 953	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 077 858	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

DWS Eurorenta

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	80 039 022,06	-	-
en % de l'actif du fonds	25,53	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	24 319 425,00		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
2. Nom	Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	18 043 458,54		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
3. Nom	Société Générale S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	11 143 420,00		
État du siège	France		
4. Nom	BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	8 968 526,14		
État du siège	France		
5. Nom	BNP Paribas S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 731 520,00		
État du siège	France		
6. Nom	BofA Securities Europe S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 484 693,00		
État du siège	France		
7. Nom	J.P. Morgan SE, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	3 449 508,50		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
8. Nom	UBS AG London Branch, London		
Volume brut des opérations ouvertes	2 704 720,00		
État du siège	Royaume-Uni		

DWS Eurorenta

9. Nom	UniCredit Bank AG, München		
Volume brut des opérations ouvertes	1 413 405,00		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		

10. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	745 995,00		
État du siège	Irlande		

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	80 039 022,06	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	33 742 997,29	-	-
Actions	51 100 465,49	-	-
Autre(s)	1 062 809,78	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

6. Devise(s) des garanties reçues

Devise(s)	EUR ; JPY ; USD ; CAD ; SEK ; CHF ; GBP ; DKK ; NOK ; NZD	-	-
-----------	--	---	---

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	85 906 272,56	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *

Part des revenus du fonds			
absolu	98 208,13	-	-
en % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	42 124,55	-	-
en % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

absolu	-
--------	---

DWS Eurorenta

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	80 039 022,06
Part	25,83

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Spain, Kingdom of		
Volume des garanties reçues (absolu)	14 799 416,85		
2. Nom	French Republic		
Volume des garanties reçues (absolu)	4 548 108,32		
3. Nom	IWG Plc		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 279,38		
4. Nom	Atlas Copco AB		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 276,77		
5. Nom	Experian PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 276,31		
6. Nom	Rightmove PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 242,07		
7. Nom	Rentokil Initial PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 231,95		
8. Nom	Andritz AG		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 230,36		
9. Nom	Whitbread PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 230,00		
10. Nom	AstraZeneca PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 172,28		

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Eurorenta

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	-	-
Comptes collectifs / dépôts	-	-
Autres comptes / dépôts	-	-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	85 906 272,56		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Eurorenta

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300HXCBZYNNORGQ47

ISIN : LU0003549028

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,18 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi qu'en ce qui concerne les libertés politico-civiles d'un État, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (4) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (5) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce fonds a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui ont contribué positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce fonds n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés. Performance : 0 %
- **Exclusions de DWS pour les armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées. Performance : 0 %
- **Méthodologie DWS servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables. Performance : 23,18 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Eurorenta

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	39,66 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	32,4 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	24,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	1,79 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	7,22 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	11,23 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	46,39 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	27,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	6,14 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	16,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	11,09 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	14,2 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	9,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	26,61 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	24,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0,38 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	1,45 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C	-	1,22 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0,23 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	0,22 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	1,66 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	0,4 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimales	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20% de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation DWS de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation DWS de la durabilité des investissements a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, dans le cas des Use of Proceed Bonds qualifiés de placements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation a été prise en compte dans la proportion d'investissements durables.

Le fonds n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements, la société DWS a en outre évalué, sur la base de l'évaluation DWS des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ne pouvaient pas être considérées comme durables et ont été exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Eurorenta

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	10,55 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Eurorenta

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Italy 19/15.01.27	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	3,0 %	Italie
Italy B.T.P. 14/01.03.30	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,9 %	Italie
Great Britain Treasury 12/22.01.44	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,6 %	Royaume-Uni
United Kingdom Gilt 21/31.01.25	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,1 %	Royaume-Uni
Italy 98/04.08.28 MTN	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,5 %	Italie
France O.A.T. 15/25.05.36	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,5 %	France
Kommuninvest i Sverige 19/12.11.26	K - Activités financières et d'assurance	1,3 %	Suède
Deutsche Bahn Finance 17/07.07.25 MTN	K - Activités financières et d'assurance	1,3 %	Allemagne
Great Britain Treasury 20/22.10.41	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,2 %	Royaume-Uni
Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14.02.28 MTN	K - Activités financières et d'assurance	1,2 %	Allemagne
Nordrhein-Westfalen 19/13.03.34 R.1476 MTN LSA	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,1 %	Allemagne
Italy B.T.P. 15/01.03.32	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,0 %	Italie
Germany 14/15.08.46	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	0,9 %	Allemagne
Hungary 20/28.04.26	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	0,9 %	Hongrie
Buoni Poliennali Del Tes 21/01.08.26	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	0,9 %	Italie

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,1 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

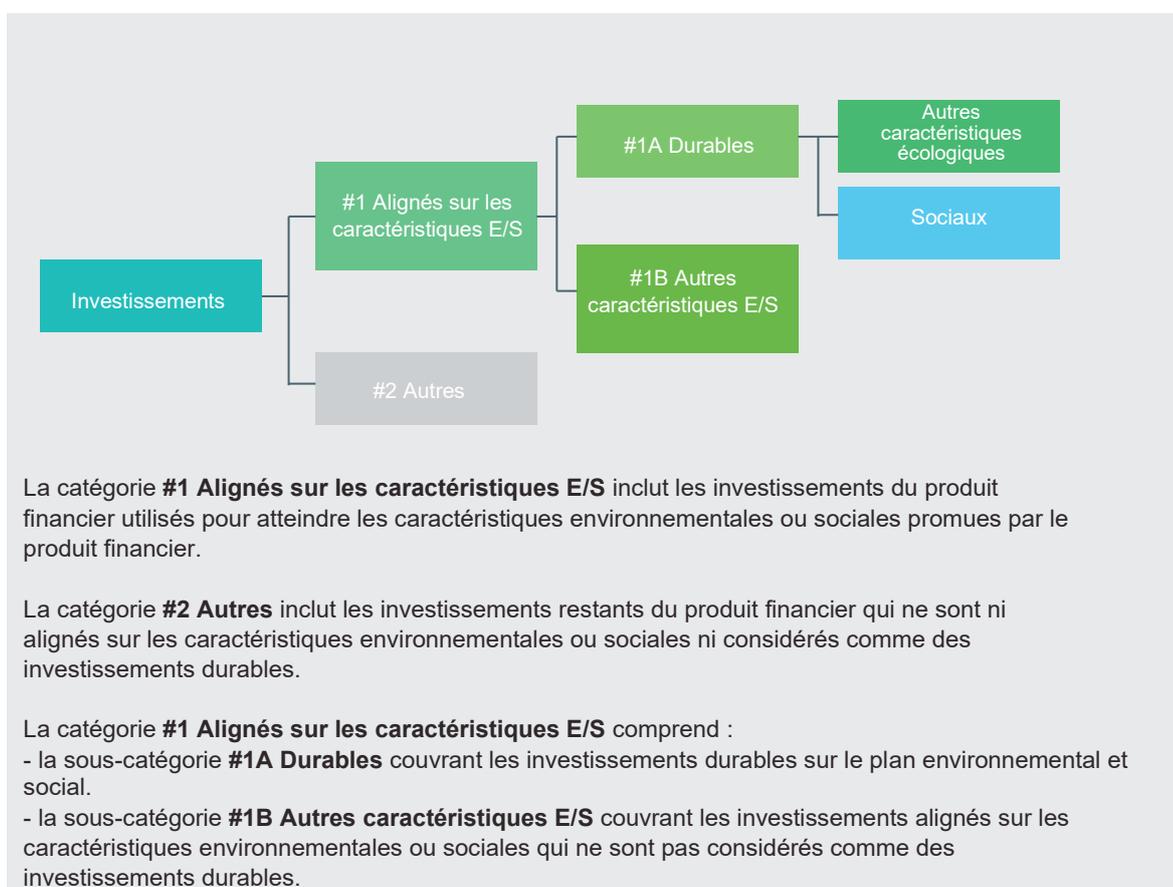
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,53 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,1 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 23,18 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 15,1 % et la part des investissements socialement durables de 8,08 %. La proportion réelle d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ainsi que la proportion réelle d'investissements durables sur le plan social dépendaient de la situation du marché et de l'univers de placement investissable.

0,9 % des actifs nets du fonds ont été investis dans tous les investissements éligibles pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Eurorenta

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
C	Industrie manufacturière	0,3 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,7 %
H	Transports et entreposage	2,4 %
J	Information et communication	3,1 %
K	Activités financières et d'assurance	41,5 %
L	Activités immobilières	0,4 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,2 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
N	Activités de services administratifs et de soutien	0,4 %
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	43,9 %
NA	Autres	2,3 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		10,6 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le fonds ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du fonds. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le fonds n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

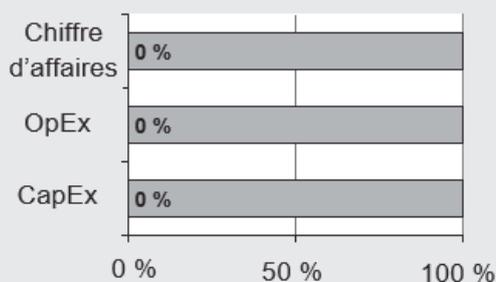
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxinomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 15,1 %. Au cours de l'année précédente, le fonds n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,18 % au total.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements socialement durables s'élevait à 8,08 %. Au cours de l'année précédente, le fonds n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,18 % au total.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce fonds a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée d'investissements compatibles avec des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce fonds a investi 0,9 % de ses actifs nets dans des investissements pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit la couverture des données ESG n'était pas complète (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs autorisées par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Pour ce faire, l'actif du fonds a été investi au minimum 70 % dans des obligations et autres valeurs mobilières productives d'intérêts libellées en euro. 25 % au maximum de la valeur de l'actif du fonds ont pu être investis dans des obligations à warrant et des warrants, ainsi que dans des obligations convertibles. L'actif du fonds a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales et sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

Le fonds visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS et sur la base des critères d'exclusion appliqués. Cette méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS s'est appuyée sur la base de données ESG de DWS, qui a utilisé des données provenant de plusieurs fournisseurs de données ESG, de sources publiques et/ou d'évaluations internes afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG de DWS a dérivé des évaluations codées dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Certaines approches d'évaluation étaient basées sur une échelle de lettres allant de « A » à « F ». Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse sur l'échelle. Dans le cadre d'autres approches d'évaluation, la base de données ESG de DWS a fourni des évaluations séparées, par exemple en ce qui concerne les ventes de secteurs controversés ou le degré d'implication dans des armes controversées. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit au fonds d'investir dans cet émetteur ou cet investissement, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation.

La base de données ESG de DWS a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation DWS du risque climatique et de transition a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Évaluation DWS de la norme

L'évaluation DWS de la norme a évalué le comportement des entreprises dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail ainsi que des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation DWS de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») étaient exclues de l'univers de placement.

Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

Exclusions de DWS pour les armes controversées

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium sont exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe peuvent être pris en compte pour les exclusions.

Évaluation DWS des obligations avec utilisation de produits (use of proceed bonds)

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus est néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation de produits (use of proceed bonds) sont remplies. La première étape consiste à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG est examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissent pas de tels critères sont exclus.

Les émetteurs sont exclus sur la base des critères suivants :

- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

Évaluation des fonds cibles de DWS

La base de données ESG de DWS évalue les fonds cibles conformément à l'évaluation DWS du risque climatique et de transition, à l'évaluation DWS de la norme, au statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques (les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont été pris en compte en conséquence). Les méthodes d'évaluation des fonds cibles sont basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) sont définis, qui conduisent à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les portefeuilles des fonds cibles peuvent contenir des investissements qui n'étaient pas conformes aux normes de DWS pour les émetteurs.

Classes d'actifs non évaluées au niveau ESG

Tous les investissements du fonds ne sont pas évalués par la méthodologie d'évaluation ESG de DWS. C'est notamment le cas des classes d'actifs suivantes :

Les produits dérivés ne sont actuellement pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'investissements répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne peuvent être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents répondent aux exigences de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Les dépôts auprès d'établissements de crédit ne sont pas évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Méthodologie de DWS pour la détermination des placements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS mesure la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle évalue la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels sont évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement remplir et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé s'est basée sur l'évaluation DWS de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2023 :
375,1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Claire Peel (jusqu'au 31 juillet 2023)
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Barbara Schots (jusqu'au 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr (depuis le 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information *

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente

Situation au : 1^{er} mars 2024

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00